

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mont-Royal, 18 février 2015

Madame Rana Sioufi
Présidente
Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP)

Objet : Lettre d'appui au sujet de la rémunération des internats en psychologie

Madame la Présidente,

Faisant suite à nos échanges récents, l'Ordre des psychologues souhaite communiquer son appui à la *Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie* (FIDEP) dans le cadre des activités de sensibilisation et de représentation menées par votre organisation au sujet de la rémunération des internats en psychologie au Québec.

Les questions entourant l'accessibilité aux services psychologiques préoccupent l'Ordre des psychologues. Or, les établissements du RSSS sont aux prises avec des difficultés de recrutement de nouveaux psychologues. Il en est de même dans le réseau scolaire. On assiste à une compétition entre le secteur public et le secteur privé, le secteur privé étant de plus en plus attrayant pour les jeunes psychologues, au détriment du secteur public. La question de l'attraction et de la rétention des psychologues dans le réseau public est devenue un enjeu important, qui est d'ailleurs reconnu par les autorités gouvernementales.

Il faut savoir que l'étudiant en psychologie débute son internat après avoir cumulé 3 années d'études doctorales (précédées de trois années de baccalauréat) et d'un stage supervisé de 700 h. Au cours de l'internat d'un an, le futur psychologue exerce, sous supervision, toutes les activités réservées aux psychologues (évaluation des troubles mentaux, évaluation des troubles neuropsychologiques, psychothérapie, etc.) avec un niveau d'autonomie professionnelle relativement élevé, ce qui contribue de façon significative à une offre de services compétente.

En 2012, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place des mesures visant à attirer les jeunes psychologues dans le réseau public et à les garder à son emploi. L'Ordre des psychologues a reconnu la pertinence de l'instauration d'une telle mesure qui contribuera certainement à assurer le maintien de l'offre de services psychologiques pour la population dans le réseau public. En 2013, le MSSS a instauré un programme de bourses de fin d'études pour les étudiants en psychologie, applicable à certaines régions du Québec jugées plus vulnérables en matière de recrutement de psychologues. Ce programme octroie un montant de 30 000 \$, répartis sur deux ans, à l'étudiant qui s'engage à demeurer à l'emploi de l'établissement qui l'a parrainé pendant une période de trois ans.

L'Ordre participe aux travaux du *Comité de main-d'œuvre – psychologue*¹ et est en faveur de l'élargissement du programme de bourses, actuellement dédié aux régions dites « vulnérables », à l'ensemble du territoire québécois, mais également de toute autre mesure ayant pour objectif de contribuer à consolider les acquis récents en matière d'attraction et de rétention des jeunes psychologues dans le réseau de la santé, tout comme dans le réseau scolaire.

L'accès aux services professionnels en santé mentale dans le réseau public représente un enjeu déterminant pour la société québécoise. La rémunération de l'internat est un des moyens d'y arriver. C'est pourquoi l'Ordre appuie sans réserve les revendications formulées par la FIDEP.

Recevez, Madame Sioufi, l'expression de nos sentiments distingués.

Le secrétaire général,



Stéphane Beaulieu, psychologue

¹ Le *Comité de la main d'œuvre – psychologue* a été créé en 2012 par la *Direction de la planification de la main-d'œuvre du MSSS* et l'Ordre participe aux travaux de cette table. Le mandat de ce comité s'inscrit en suite des travaux de l'ancien *Groupe de travail sur la main-d'œuvre – psychologues*. Ce comité a pour mandat de faire le point sur les problématiques de main-d'œuvre, de proposer des solutions et de mettre en pratique certaines actions prioritaires.